



**Réponse à l'interpellation de Monsieur Jean-Marc Emery, déposée dans la séance du Conseil communal du 13 septembre 2021, intitulée « Fusion Montreux-Veytaux : on en est où ? »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Vous trouverez, ci-après, les réponses à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc Emery qui demande à la Municipalité où en est l'étude de fusion de la Commune de Veytaux avec celle de Montreux. Le texte de l'interpellation déposée figure en annexe.

Il est précisé ici qu'une interpellation « jumelle » a été déposée devant le Conseil communal de Montreux par M. Olivier Muller et que les deux Municipalités se sont concertées et coordonnées avant d'apporter les réponses écrites aux deux interpellateurs et, par leur intermédiaire, aux deux organes délibérants.

**A. HISTORIQUE ET CONTEXTE**

A la suite de l'acceptation par le corps électoral de Veytaux, le 25 novembre 2018, d'une initiative populaire communale « *demandant à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* » (213 oui, 83 non, 2 abstentions), les deux Municipalités réunies en séance le 28 janvier 2019 décidaient de former des groupes de travail en fonction des sujets à aborder. Ces derniers ont eu l'occasion de se rencontrer, à plusieurs reprises pour certains, en compagnie des Chefs de services, pour établir un état des lieux des tâches réalisées dans chacune des Communes.

En l'absence d'une personne responsable du dossier au sein de l'administration cantonale pour mener à bien le mandat confié par la population veytausienne, les deux Municipalités ont jugé utile et nécessaire de solliciter les conseils d'un mandataire externe pour les accompagner dans cette démarche, et en particulier dans la rédaction d'un projet de convention de fusion.

C'est ainsi que les deux Municipalités ont déposé un « préavis jumeau » devant leur Conseil communal respectif (cf préavis No 17/2019 pour la Commune de Veytaux, d'un montant de CHF 40'000.00) pour entreprendre les études d'une convention de fusion. Dans ledit préavis, les deux exécutifs ont arrêté un calendrier pour les diverses étapes à réaliser en vue de la rédaction d'un projet de convention de fusion.

Le 4 mars 2020, une séance avait été fixée avec le mandataire (bureau BDO SA) pour fixer les composantes des différents groupes de travail, et préparer le questionnaire à destination des Conseillers communaux.

A partir de cette date – en raison de la pandémie et des mesures de semi-confinement aussi bien pour les deux administrations communales que pour le mandataire – les rencontres ont dû être reportées. Ce n'est pas pour autant que le processus s'est arrêté, puisque le questionnaire à destination des Conseillers communaux des deux communes a été finalisé et transmis à ces derniers le 15 juillet 2020.

Le 31 août 2020, les deux exécutifs ont pris connaissance de la synthèse des réponses aux questionnaires soumis aux représentants politiques des deux communes.

### - Cafés participatifs

Les Municipalités ont souhaité une démarche participative, avec l'organisation de deux « cafés participatifs ». L'un a été fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2020 avec la population de Veytaux, et l'autre en janvier 2021 avec les habitants des deux Communes (Veytaux et Montreux).

Lors de la séance du 31 août 2020 réunissant les deux exécutifs et compte tenu des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là, la Municipalité de Veytaux a décidé de reporter le « café participatif » prévu sur sa Commune ; elle se voyait mal, dans ce contexte, inviter ses citoyens à des ateliers, au risque de se heurter à un très faible taux de participation.

Dans cette même séance, et en raison de la décision de reporter l'organisation d'un « café participatif » sur la Commune de Veytaux dans des conditions optimales, les deux exécutifs ont décidé d'avancer dans la rédaction d'un projet de convention de fusion, et de procéder à des simulations financières (établissement d'un budget prévisionnel, et du calcul du point d'impôt).

### - Projet de convention de fusion

Deux éléments majeurs ont contribué au ralentissement du processus de fusion :

- la Covid et le cortège de mesures sanitaires qui en ont découlé ;
- les élections communales du printemps 2021, puis l'entrée en fonction des nouvelles autorités, avec, à Montreux, deux nouveaux conseillers municipaux et un changement de syndic.

Le processus de fusion a été relancé dès la rentrée estivale de 2021 et les deux exécutifs ont la claire volonté d'avancer afin de soumettre un projet de convention de fusion aux populations des deux communes, pour donner suite au vote de la population de Veytaux. Ils sont conscients du fait que, suivant que l'on soit domicilié à l'ouest ou à l'est de la Veraye, nous ne vivons pas les mêmes réalités et nous devons nous donner le temps de les découvrir et d'en prendre conscience.

## B. REPONSES

Soucieuses de clarté, les deux municipalités reproduisent ci-dessous les questions et y apportent ensuite les réponses.

- **Question 1** : Où en est le mandataire BDO dans son étude ?

Réponse :

Dans sa lettre du 30 juin 2021, BDO SA donnait connaissance des travaux suivants déjà accomplis :

Organisation du projet et analyse documentaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Séance de lancement du 15.01.2020</li><li>- Organisation du projet et élaboration de la fiche de description de projet</li></ul>
Gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>- 3 séances + préparation (établissement et présentation de la méthodologie) :<ul style="list-style-type: none"><li>o COPIL du 04.03</li><li>o COPIL du 31.07</li><li>o Séance Municipalités du 31.08</li></ul></li><li>- Divers administration : courriers, mails et téléphones, organisation séances, reprise du projet suite à COVID, etc.</li></ul>
Groupe de travail Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 séances + préparation :<ul style="list-style-type: none"><li>o Municipalité Veytaux le 09.11.20</li></ul></li></ul>

	o Municipalité de Montreux le 22.01.20
Elaboration du budget prévisionnel, du calcul du point d'impôt et de la convention de fusion	Création d'un projet de convention avec comparaison « Guide fusion » et autres projets similaires
Livrables et présentation	- Réalisation d'un questionnaire adressé aux membres des organes délibérants des communes, dépouillement et synthèse des résultats - Projet de communication à l'intention du journal de Montreux

Les montants facturés à ce jour à chaque Commune s'élevaient à CHF 17'000.00/par Commune (CHF 40'000.00, montant du préavis), soit pour une somme totale de CHF 34'000.00.

- **Question 2** : Quand est-ce que le ou les livrables seront disponibles et sous quelle forme seront-ils transmis aux Conseillers communaux ?

et

- **Question 3** : La Municipalité, conjointement avec la Municipalité de Montreux, peut-elle renseigner le Conseil communal sur un calendrier réaliste de l'ensemble des actions à entreprendre et des principaux jalons menant au vote populaire des citoyennes et citoyens des deux Communes ?

Réponse :

Il convient que le scrutin populaire ait lieu en 2024 simultanément dans les deux communes. Cela permettrait alors, dans le cas où les populations désireraient une fusion, d'élire les autorités de la nouvelle commune au printemps 2026, avec une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet de cette même année. Sur cette base, et pour répondre à la question 2, la planification des diverses étapes du processus sera établie lors de la prochaine séance de travail des deux municipalités avec M. Laurent Curchod, délégué cantonal aux fusions de communes (voir ci-dessous, réponses aux questions 4 et 5). Les deux exécutifs en feront rapidement part aux deux organes délibérants.

- **Question 4** : Dans la poursuite du processus de fusion, est-ce que la Municipalité a l'intention d'élargir les groupes de travail également à des Conseillères et Conseillers communaux des deux Communes ?

Réponse :

La réponse est oui. Il y a lieu d'associer non seulement les conseillers communaux, mais aussi les citoyens à diverses actions avant le scrutin populaire. Toutefois, la rédaction du projet de convention de fusion incombe aux deux municipalités, qui devront ensuite le soumettre aux deux organes délibérants et à la validation par le département cantonal en charge des Communes, avant que le scrutin ait lieu ; si le oui l'emporte dans les deux communes, le projet de fusion sera ensuite soumis à la validation des autorités cantonales (exposé des motifs et projet de décret du Conseil d'Etat soumis au Grand Conseil).

- **Question 5** : Est-ce que la Municipalité, ayant entendu M. Curchod, délégué du Conseil d'Etat aux fusions de Communes, à l'intention de le joindre au groupe de travail ?

Réponse :

Les deux exécutifs répondent à cette question, quand bien même elle ne figure que dans le texte de l'interpellation déposée devant le Conseil communal de Veytaux.

Oui, les deux Municipalités ont décidé de poursuivre ce processus de convention de fusion avec M. Laurent Curchod, délégué cantonal aux fusions de communes, qui a déjà exercé cette fonction par le passé et qui a laissé une excellente impression aux membres des deux exécutifs.

Pour sa part, BDO SA se concentrera sur l'analyse financière ; il est précisé que ledit bureau procède déjà à la révision des comptes des deux Communes.

Rendez-vous a déjà été pris avec M. L. Curchod et BDO pour faire avancer le projet ; les municipalités y participent par l'intermédiaire d'une délégation de deux personnes (pour Veytaux : Mme Christine Chevalley, syndique, et M. Arnaud Rey Lescure, conseiller municipal. Pour Montreux : M. Olivier Gfeller, syndic, et M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal), accompagnées de collaborateurs des deux administrations communales.

## B. CONCLUSION

A ce stade de l'avancement du projet, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc Emery, déposée lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2021, intitulée « Fusion Montreux-Veytaux : on en est où ? »

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

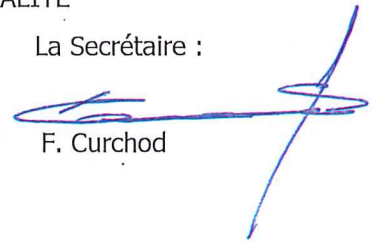
La Syndique :



C. Chevalley



La Secrétaire :



F. Curchod

Annexe :

Interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Emery « Fusion Montreux-Veytaux : on en est où ? »

**Interpellation « Fusion Montreux-Veytaux : on en est où ? ».**

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

Le 25 novembre 2018, les veytausiennes et les veytausiens ont largement approuvé, par 213 voix contre 83 une initiative populaire communale demandant à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion.

C'était la première fois dans l'histoire du pays de Vaud que les citoyennes et citoyens d'une commune demandaient expressément à leurs autorités d'engager un processus de fusion avec une autre commune. Le message sorti des urnes était clair, il s'agissait même carrément d'un véritable plébiscite puisque près de 72% d'avis y étaient favorable, ce qui avait alors conforté la Syndique de Veytaux d'entamer sans tarder les discussions avec Montreux.

C'était il y a bientôt 3 ans de cela.

Depuis lors, un préavis déposé conjointement à fin 2019 dans les conseils communaux de Montreux et de Veytaux et accepté largement par les deux conseils prévoyait de mandater un bureau externe, dénommé BDO, pour accompagner les deux communes dans cette démarche avec un budget total de 80'000 CHF, soit 40'000 CHF à charge de la commune de Veytaux et 40'000 CHF à charge de la commune de Montreux.

Le calendrier indiqué dans le préavis prévoyait que le projet de convention de fusion pourrait être remis au plus tard en décembre 2020, avec même dans la perspective la plus optimiste, l'éventualité d'une fusion effective au plus tard 6 mois après les élections de mars 2021, c'est-à-dire ce mois-ci.

Une pandémie est passée par là, chamboulant quelque peu le calendrier. Néanmoins, plus de 20 mois se sont écoulés depuis les votes favorables des deux conseils communaux et le retard actuel de 6 à 9 mois pris par rapport au calendrier annoncé ne peut maintenant plus être mis entièrement sur le dos du covid. A ce jour, aucun livrable ou projet ou information tangible n'a été présentée devant l'un ou l'autre des deux conseils communaux de Montreux et de Veytaux.

Cette situation dans laquelle notre village avance depuis bientôt 3 ans est source de discussion de tension et il serait bienvenu que la Municipalité aborde cette question en priorité et avec sagesse et diligence. Le nouveau Conseil élu lors des dernières élections s'est engagé dans ce sens, démontrant, si nécessaire, que la volonté des veytausiennes et des veytausiens d'engager le processus de fusion était demeurée intacte, voire s'était peut-être même encore accrue.

La Municipalité de Veytaux mentionne dans ses communications vouloir organiser des "cafés participatifs

Dans aucun préavis concernés, cette initiative n'est proposée. Il apparaît même évident qu'une telle organisation ne serait efficace que si un projet de convention serait mis à disposition.



L'interpellation déposée ce soir demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- **Question 1** : Où en est le mandataire BDO dans son étude ?
- **Question 2** : Quand est-ce que le ou les livrables seront disponibles et sous quelle forme seront-ils transmis aux conseillers communaux ?
- **Question 3** : La Municipalité, conjointement avec la Municipalité de <sup>Montreux</sup> Veytaux, peut-elle renseigner le conseil communal sur un calendrier réaliste de l'ensemble des actions à entreprendre et des principaux jalons menant au vote populaire des citoyennes et citoyens des deux communes ?
- **Question 4** : Dans la poursuite du processus de fusion, est-ce que la municipalité à l'intention d'élargir les groupes de travail également à des Conseillères et Conseillers Communaux des deux Communes ?
- **Question 5** : Est-ce que la Municipalité, ayant entendu M. Curchod, délégué du Conseil d'Etat aux fusions de Communes, à l'intention de le joindre au groupe de travail

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses par écrit lors du prochain conseil. Je vous informe qu'une interpellation très similaire a été déposée lors du Conseil Communal de Montreux lors de la séance du 08 septembre 2021.

Je vous informe également qu'en fonction des réponses apportées, votre serviteur ainsi que son double montreusien se réservent le droit de proposer lors du prochain conseil une résolution afin que les conseils communaux soutiennent leurs Municipalité dans l'avancement du processus de fusion afin de permettre la tenue des votes populaires à l'horizon 2024.

Veytaux le 13 septembre 2021

Interpellation soutenue par :

The block contains several handwritten signatures in black ink. At the top right is a large signature. Below it are several smaller signatures, some with names written next to them. One signature is clearly 'S. Thélia'. Another signature below it appears to be 'Jean Yve Sneyt'. There are also several other illegible signatures.